

VILLAGE BERTHELOT - CHARENTON

ATELIERS DISPONIBLES



VILLAGE FACTORY

Village Factory opère des tiers-lieux productifs à destination d'artisans, de startups productives et d'entreprises culturelles. Notre vocation est de créer des espaces d'activités répondant aux enjeux financiers et de flexibilité rencontrés par les artisan.es.

Ancien atelier de cartonnage, le Village Berthelot doit être aménagé pour devenir du logement. Dans l'attente du lancement du projet, le propriétaire a confié à Village Factory le soin de faire vivre temporairement les lieux.

LOCALISATION

Le Village est situé au 4, rue Marcellin Berthelot, en plein centre de Charenton, à 3 minutes à pied de la ligne 8 (arrêt Liberté) et 10 minutes du T3 (arrêt Porte de Charenton). L'accès routier est également facile, à proximité immédiate du périphérique et de l'A4.

Le quartier offre un large éventail de services et commerces (tabac, supermarché, brasserie & restaurant).

DURÉE

Le Village est un projet temporaire prévu pour durer au moins jusqu'au 30 juin 2027.

LES LOCAUX

Organisé autour d'une cour intérieure, le Village propose des espaces d'atelier au RDC, des atelier / bureau et un grand plateau à l'étage.

PROFILS RECHERCHÉS

La vocation de Village Factory est de faciliter les activités productives en ville. Nous donnerons donc la priorité à des projets en lien avec l'artisanat.

Les candidatures du domaine culturel ou de l'ESS seront naturellement étudiées avec attention.

Les critères d'évaluation seront l'adéquation entre votre activité et le local, et la cohérence d'ensemble entre les différents projets accueillis.

ACTIVITÉS ACCUEILLIES

Les plateaux d'ateliers au RDC sont idéaux pour des activités nécessitant des machines et de la manutention, ou pour des activités artistiques (peinture, installation).

S'il est possible de les louer en intégralité, Village Factory est ouvert à une occupation en espace partagé, avec 8 occupant.es maximum par plateau.

En l'absence d'extraction, les activités générant des émissions de gaz et le travail sur point chaud doivent être discutées (espace partagé, charpente bois).



LES VILLAGEOIS.ES

Après un premier appel à candidature, une dizaine de structures sont en train d'intégrer le lieu, dans des domaines variés :

- menuiserie
- céramique
- design
- textile
- audiovisuel
- photographie
- peinture.

PRESTATIONS / VIE COLLECTIVE

Village Factory assure la gestion d'ensemble du site (travaux initiaux, fluides, sécurité) et fournit des espaces fonctionnels (électricité, Wifi, point d'eau dans certains lots) et non meublés.

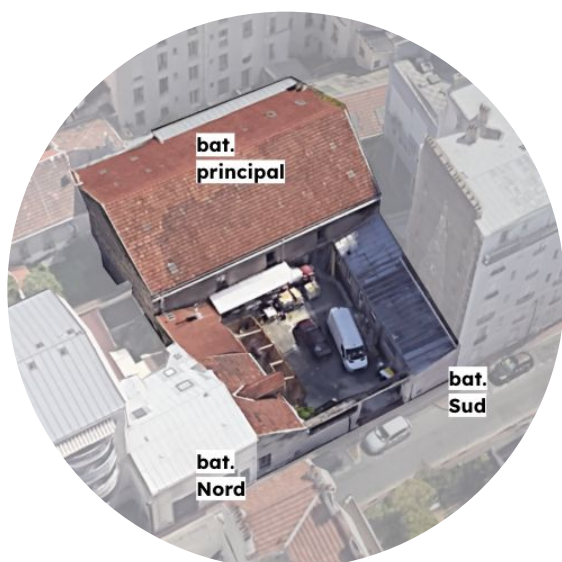
Les besoins techniques spécifiques (notamment le courant triphasé) peuvent être étudiés - les adaptations étant à votre charge.

Certains espaces de bureau - atelier sont partagés, et un cloisonnement complémentaire pourra être étudié afin de les rendre privés. Pour les espaces privés, il vous reviendra de poser un canon de serrure.

Une cuisine sera implantée et équipée dans le bâtiment Nord. Sa gestion, ainsi que celle d'autres éléments collectifs (ménage, consommables, gestion des bacs à déchets) sera assurée en cogestion par les occupant.es.

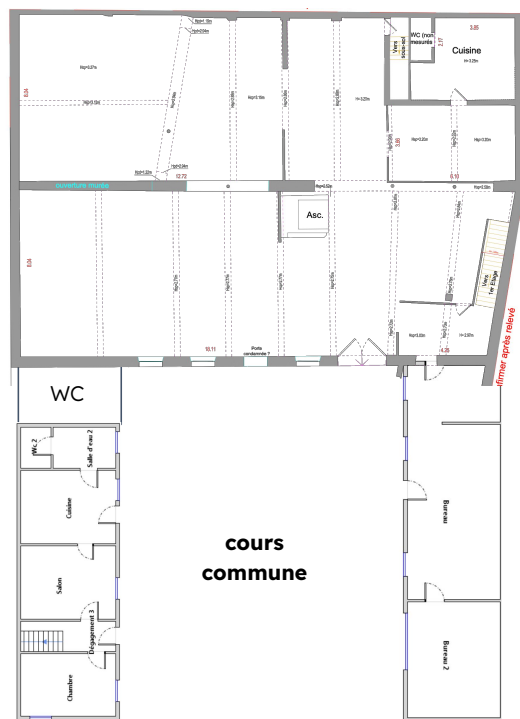
La cour étant relativement petite, il n'est pas prévu d'autoriser le stationnement longue durée des véhicules professionnels ou personnels. Seules les livraisons sera autorisé.

Le site est accessible en journée pendant la semaine (7-22 heures) et une procédure mise en place pour les cas exceptionnels.



RDC

bâtiment principal



bâtiment Nord

bâtiment Sud

ETAGE





FAQ

QUI PEUT CANDIDATER ?

Nous proposons les espaces pour un usage professionnel à des personnes morales (associations, entreprises...) ou physiques.

Il ne sera pas possible d'installer un commerce ou une activité recevant du public quotidiennement dans les locaux. Il est également impossible d'avoir une domiciliation sur site.

TYPE DE CONTRAT

Vous signerez avec la société MVR Conseil, qui porte la marque Village Factory, une convention d'occupation précaire.

La convention que nous signerons ne prévoit pas de date de fin : le projet du propriétaire étant en cours de réflexion, la durée prévue de présence dans les lieux est de 12 mois.

Comme pour tout projet précaire, le projet mené par le propriétaire pourrait être décalé - la convention prévoit un délai de 2 mois pour organiser notre départ.

QUE COUVRE LA REDEVANCE ?

La redevance mensuelle comprend :

- la mise à disposition de l'espace
- les fluides
- la fourniture de WiFi
- les coûts de travaux, entretien et abonnements divers liés au projet ;
- les frais de personnel en gestion et animation.

Elle est exprimée hors taxes, et soumise à une TVA de 20%.

Il vous sera demandé d'accepter un mandat de prélèvement lors de la signature de votre convention.

Les espaces communs (cuisine, cour, sanitaires) sont équipés par Village Factory, mais leur fonctionnement courant sera cogéré par les occupant.es.

PIÈCES OBLIGATOIRES

Avant d'entrer dans les lieux, vous devrez nous transmettre :

- Un justificatif d'activité (INSEE, RNA, Maison des Artistes) ou une pièce d'identité si vous êtes une personne physique ;
- Une attestation d'assurance pour les locaux ;
- Une attestation de responsabilité civile d'exploitation et/ou une responsabilité civile professionnelle, souvent proposée avec la responsabilité civile d'exploitation ;
- Un dépôt de garantie correspondant à 2 mois de redevance TTC

Les informations présentées sont données à titre non contractuel, et pourraient évoluer en raison de contraintes imprévues.

POUR CANDIDATER

un mail suffit !

berthelot@villagefactory.fr